

Les P'tits Acrobates



REGLEMENT

Admission

La garderie « Les p'tits acrobates » accueille quotidiennement des enfants âgés de 18 mois à l'âge d'entrée à l'école enfantine, inscrits pour une fréquentation régulière. Ils sont confiés à une équipe éducative qui travaille sur la base du respect du rythme de chaque enfant.

Les parents doivent présenter, lors de l'admission de l'enfant :

- *une fiche d'inscription*
- *le coupon du présent règlement approuvé et signé*
- *un certificat médical récent et une photocopie du carnet de vaccination de l'enfant.*

L'enfant doit être assuré contre la maladie et les accidents.

Il est important de préciser qu'une fréquentation à la garderie « Les p'tits acrobates » n'entraîne pas automatiquement la réservation d'une place au Jardin d'Enfants de Champittet. En cas d'intérêt d'une poursuite de la scolarité au Collège Champittet, il y a lieu de prendre contact avec la section « Juniors », ceci dans les meilleurs délais.

Coût

Le barème de pension est fixé par le Collège Champittet. Les frais de dossier et d'inscription s'élèvent à Fr. 250.-, à l'exception des enfants fréquentant déjà le Jardin d'Enfants de Champittet.

Un forfait de Fr. 150.- est facturé pour la période dite d'adaptation. D'une durée d'une semaine, ce temps est planifié d'entente entre les parents et l'équipe éducative, afin que l'enfant vive sereinement son entrée à la garderie et qu'un climat de confiance s'établisse.

En cas de retard du paiement, le Collège Champittet se réserve le droit de résilier le contrat passé entre les parents et la garderie « Les p'tits acrobates ».

Résiliation et changement de fréquentation

Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant, ou changer la fréquentation, doivent résilier le

contrat auprès de la Direction, un mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Fonctionnement et obligation des parents

Les parents sont tenus de transmettre aux éducatrices toute information nécessaire à une bonne prise en charge de leur enfant.

S'ils ne viennent pas eux-mêmes chercher leur enfant, ils doivent indiquer avec exactitude la ou les personne(s) autorisée(s) à le faire.

L'enfant est habillé de façon pratique et adéquate. Il apporte une paire de pantoufles, des habits de rechange et des bottes de pluie, le tout marqué à son nom. Pour les plus jeunes, les parents apportent des couches si nécessaire.

La garderie « Les p'tits acrobates » décline toute responsabilité concernant la perte d'objets, de vêtements ou bijoux appartenant aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel prend immédiatement toutes les mesures adéquates. Il en avertit les parents dans les délais les plus courts.

Un enfant présentant des symptômes de maladie peut être refusé à l'entrée (cf. annexe). Après une maladie grave ou contagieuse, un certificat médical peut être exigé au retour de l'enfant.

Les parents sont attentifs au fait que :

- *dans toute collectivité d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré les précautions prises ;*
- *un enfant manifeste fréquemment quelques perturbations mineures (santé, comportement) durant son adaptation à la vie de la garderie.*

Les menus sont affichés chaque semaine à l'entrée.

Les éducatrices utilisent parfois des transports en commun lors de promenades avec les enfants. L'autorisation pour l'utilisation de ces transports se signe conjointement au présent règlement. Si certains parents ne souhaitent pas que leur enfant utilise ces moyens de locomotion, nous les remercions d'en informer la Direction.

Fermetures

La garderie « Les p'tits acrobates » est fermée les jours fériés (1 et 2 janvier, vendredi Saint, lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, Ascension, lundi du Jeûne et 25 décembre).

A la veille des vacances et des jours fériés, elle ferme à 17h00.

Pour les vacances, elle sera fermée trois semaines en été, une à deux semaines à Noël et 10 jours à Pâques. Les dates des vacances sont communiquées en début d'année.

Les parents sont priés d'annoncer les dates de leurs vacances au moins quatre semaines à l'avance.

Absences

Toute absence devra être annoncée au plus tard le matin même auprès de l'équipe éducative.

En cas d'absence prolongée pour raison de maladie ou d'accident, une remise de 40% sera

accordée sur la facture, ceci **dès un mois d'absence consécutive et sur présentation d'un certificat médical.**

Tout autre cas d'absence sera facturé selon tarifs, même en cas d'annonce anticipée. Les jours d'absences ne seront pas remplacés.

Relation entre les parents et l'équipe éducative

Dans l'intérêt de l'enfant, ou en cas de besoin, des réunions entre personnel éducatif et parents peuvent être organisées à la demande des uns ou des autres.

Les parents sont invités à lire régulièrement le panneau d'affichage situé à l'entrée de la garderie.

Modifications

Le Collège Champittet se réserve, en tout temps, le droit de modifier le présent règlement.



.....
Coupon à retourner à la Direction des P'tits Acrobates

Je soussigné(e) _____

Père, mère de _____ déclare avoir pris connaissance du règlement de la garderie « Les p'tits acrobates » et vouloir m'y conformer.

Par ailleurs, j'autorise les éducatrices de la garderie « Les p'tits acrobates » à utiliser les transports en commun avec mon enfant.

Lausanne, le _____ Signature _____